



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 3 septembre 2015 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Marie-Louise **KADOK** _ Jean **LOPES** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL**

Étaient absent(e)s :

Date de la convocation : 28 août 2015
Date d'affichage : 11 septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 11 (*délibérations 2015_113 et 2015_121*)
12 (*délibérations 2015_114 à 2015_120*)
Secrétaire de séance : Thierry WEYER

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 2 juillet 2015

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 113	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides - juillet 2015
2015_ 114	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – avenant bail commercial
2015_ 115	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – bail commercial
2015_ 116	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – avenant bail commercial
2015_ 117	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – convention d'occupation précaire
2015_ 118	Administration générale	Compte Épargne Temps – Abrogation de la possibilité de monétisation
2015_ 119	Finances	Admissions en non-valeur
2015_ 120	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2015_ 121	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 2 juillet 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Thierry WEYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_113

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Habitat - attribution des aides - juillet 2015

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique
- ravalement de façade

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 6 juillet 2015.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément aux décisions mentionnées dans le tableau ci-joint :

Aides instruites à la commission habitat du lundi 06 juillet 2015

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)					
2015 - IT 42	LODDO Floriane	Isolation des combles perdus sur 100 m ² avec 330 mm (322 mm après tassement) de laine de verre posée par soufflage mécanique - R = 7 W·m ² ·K - Conforme CITE 2015			Non	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	62, Cottage Beauséjour		4 383,84 € TTC					
	54230 CHAVIGNY		3 552,71 € TTC					
2015 - IT 43	BEAUVIER Danièle / BARLIER Alain	Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur (façade avant + façade arrière et retour droit) sur 54 m ² avec 120 mm de polystyrène expansé graphité collé par plâts de colle et chevillé - R = 3,85 W·m ² ·K - Conforme CITE 2015			Non	06/07/2015	922,91 €	favorable
	25, Rue Victor Hugo		7 199,38 € TTC					
	54 630 RICHARDWENIL		3 076,38 € TTC					
2015 - IT 44	POTTS Patrick	Isolation thermique des combles perdus sur 83 m ² avec 330 mm (soit 322 mm après tassement) de laine de verre posée par soufflage mécanique + Création d'un chemin technique isolant sur 14 m ² avec des dalles de type SOUVBOX 34 en 248 mm (240 mm de polystyrène expansé + 8 mm d'OSB) - R = 7,00 W·m ² ·K - Conforme CITE 2015			Non	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	8, Rue des Étangs		3 501,72 € TTC					
	54550 SEXEY AUX FORGES		3 501,72 € TTC					

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM		Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	COMMUNE	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
				Coût éligible (€ TTC)					
2015 - IT 45	LEMORE Marina et Fabien		Isolation thermique des combles perdus sur 107,30 m ² avec 300 mm de laine de verre posée en deux couches croisées (200 mm revêtu + 100 mm non revêtu) - R = 7,50 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation thermique des murs périphériques par l'intérieur sur 258,50 m ² avec 120 mm de laine de verre posée sous ossature métallique - R = 3,75 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015						
	1, Rue des Écoles			14 043,96 € TTC	Non	-	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	54230 CHAVIGNY			11 478,53 € TTC					
2015 - IT 46	GREMILLET Thierry		Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur (façade avant + façade arrière) sur 56,6 m ² avec 180 mm de polystyrène expansé graphité calé par plots de colle et chevillé - Pignon déjà isolé par l'extérieur sous bardage PVC avec environ 60 mm de polystyrène expansé - R = 5,60 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015						
	20, Cottage Beauséjour			8 399,24 € TTC	Non	-	06/07/2015	975,14 €	favorable
	54230 CHAVIGNY			3 250,46 € TTC					
2015 - IT 47	MARQUIS Sophie		Dépose totale et remplacement de la charpente (pannes, chevrons, lattes) et de la couverture - Réhausse de la toiture d'environ 40 cm - Isolation sous rampant de toiture avec 300 mm de laine de verre - R = 7,50 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation des pignons et pieds droits avec 120 mm de laine de verre posée sous ossature métallique - R = 3,75 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015						
	14, Rue Aristide Briand			36 662,00 € TTC	Non	-	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	54550 PONT-SAINT-VINCENT			5 745,60 € TTC					
2015 - IT 48	THOUVENIN Françoise		Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 126 m ² avec 160 mm de polystyrène blanc calé par plots de colle et chevillé - R = 4,20 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015						
	13, Rue des Martyrs			15 499,01 € TTC	Non	-	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	54230 CHAVIGNY			4 243,21 € TTC					

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)					
2015 - IT 49	DELAMART Guillaume	Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 78 m² avec 100 mm de fibre de bois en panneaux semi-rigides posée entre les montants d'une ossature bois et 60 mm de fibre de bois en panneaux rigides fixés sur les montants de cadre même ossature - R = 4,25 W·m²·K - Conforme CITE 2015		Non	-	06/07/2015	888,73 €	favorable
	32 bis, Rue Anatole France	2 962,44 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS	2 962,44 € TTC						
2015 - IT 50	MURA Céline / SANDOVAL Alexis	Isolation thermique des murs de façade avant et arrière par l'extérieur sur 51,4 m² avec 140 mm de polystyrène expansé collé par plis de colle et chevillé - R = 3,70 W·m²·K - Conforme CITE 2015		Non	-	06/07/2015	724,40 €	favorable
	44, Rue Léon Blum	8 289,01 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS	2 414,67 € TTC						
2015 - IT 51	COLOTTE André	Isolation thermique des combles perdus sur 101 m² avec 330 mm (soit 322 mm après tassement) de laine de verre posée par soufflage mécanique + Création d'un dremh technique isolant sur 6 m² avec des dalles de type SOUVOX 34 en 248 mm (240 mm de polystyrène expansé + 8 mm d'OSB) - R = 7,00 W·m²·K - Conforme CITE 2015		Non	-	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	16, Rue Alfred de Vigny	21 618,15 € TTC						
	54630 RICHARDMENIL	3 861,56 € TTC						
2015 - IT 52	CHAUDRON Hervé	Isolation thermique de la façade avant par l'extérieur sur 40 m² avec 140 mm de polystyrène posé en fixation mécanique - R = 3,70 W·m²·K - Conforme CITE 2015		Oui	39,25%	06/07/2015	1 000,00 €	favorable
	4, Rue du Bouchot	1 158,34 € TTC						
	54230 CHALIGNY	4 726,40 € TTC						
Réserve de prime du 09/06/2015 au 06/07/2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)								10 511,19 €
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)								47 512,83 €

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM		Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date in-situation	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	COMMUNE	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
2015 - M 46	EHR ENFELD René		Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince d'origine construction par des menuiseries en aluminium blanc double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,70 W.m ² .K ⁻¹ ; Sw ≥ 0,36 + installation de volets roulants blancs avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicouleur (blanc extérieur/ gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - ΔR = 0,25 W ⁻¹ .m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	18 498,40 € TTC	Non	-	06/07/2015	500,00 €	favorable
	12, Rue Alphonse Daudet			18 498,40 € TTC					
	54630 RICHARDWENIL			18 498,40 € TTC					
2015 - M 47	BERNEL Daniel		Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage de type 4-12-4 d'origine construction par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,50 W.m ² .K ⁻¹ ; Sw ≥ 0,30 + installation de 7 volets roulants blancs avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicouleur (blanc extérieur/ gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - ΔR ≥ 0,22 W ⁻¹ .m ² .K ⁻¹ + Remplacement de la porte d'entrée bois vitrée par une porte en PVC blanc avec serrure 5 points de fermeture, seuil aluminium à rupture de pont thermique, panneau de remplissage avec double vitrage sécurisé de 32 mm (4-20-44-2) - Ud = 1,60 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	13 192,23 € TTC	Non	-	06/07/2015	500,00 €	favorable
	6, Rue des Violettes			13 192,23 € TTC					
	54550 MAIZIERES			11 278,09 € TTC					
2015 - M 48	PERRAULT Olivier		Remplacement d'un ensemble composé d'une porte fixe bois simple vitrage et d'une porte d'entrée bois présentant un important défaut détecté par une porte de service semi-vitrée 2 vantaux tirés en PVC blanc avec double vitrage feuilleté de 28mm (44,2-16-4), serrure 5 points de fermeture, panneau de sous-bassement isolé avec 24 mm de mousse polyuréthane - Ud = 1,60 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	1 570,00 € TTC	Non	-	06/07/2015	471,00 €	favorable
	23, Rue de Nancy			1 570,00 € TTC					
	54230 CHAVIGNY			1 570,00 € TTC					
2015 - M 49	LEMORE Marina et Fabien		Remplacement de l'intégralité des ouvrants bois simple vitrage (11 fenêtres, 2 portes-fenêtres, une porte d'entrée et une porte de service) par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,30 W.m ² .K ⁻¹ ; Sw = 0,37 ; Ud ≤ 1,70 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	12 616,64 € TTC	Non	-	06/07/2015	500,00 €	favorable
	1, Rue des Écoles			12 616,64 € TTC					
	54230 CHAVIGNY			12 616,64 € TTC					

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)					
2015 - M 50	THOUVENIN Françoise	Remplacement de 4 ensembles composés de 4 vantaux coulissants consécutifs en PVC simple vitrage par des fenêtres en PVC gris antracite double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,30 W/m².K ; Sw = 0,32 - Conforme CITE 2015		3 990,00 € TTC	Non	06/07/2015	500,00 €	favorable
	13, Rue des Martyrs							
	54230 CHALIGNY			3 990,00 € TTC				
2015 - M 51	NEPOTE-CIT Lucie	Remplacement de 3 fenêtres bois simple vitrage par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,40 W/m².K ; Sw > 0,34 + installation de 5 volets roulants isolants avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicolore blanc extérieur/ gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - DR = 0,24 W/m².K - Conforme CITE 2015		4 842,00 € TTC	Non	06/07/2015	500,00 €	favorable
	8, Rue de l'Yser							
	54230 NEUVES-MAISONS			4 842,00 € TTC				
2015 - M 52	MICHEL Annelé	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mica d'origine construction par des menuiseries en aluminium blanc séré double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,30 W/m².K ; Sw ≥ 0,36 ; Ud ≤ 1,70 W/m².K + installation de volets roulants isolants avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicolore blanc extérieur/ gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - DR = 0,25 W/m².K - Conforme CITE 2015		19 662,99 € TTC	Non	06/07/2015	500,00 €	favorable
	481, Rue de la Libération							
	54230 CHALIGNY			14 024,48 € TTC				
2015 - M 53	CHAUDRON Hervé	Remplacement de l'intégralité des ouvrants bois simple vitrage par des menuiseries en PVC blanc séré double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,30 W/m².K ; Sw ≥ 0,36 ; Ud = 1,30 W/m².K + installation de volets roulants isolants avec tabliers composés de lames aluminium double-paroi "Thermo-Reflex" bicolore blanc extérieur/ gris intérieur) avec mousse polyuréthane injectée - DR = 0,25 W/m².K - Conforme CITE 2015		7 800,01 € TTC	Oui	06/07/2015	500,00 €	favorable
	4, Rue du Bouchot							
	54230 CHALIGNY			6 778,58 € TTC				
Réserve de prime du 09/06/2015 au 06/07/2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)								3 971,00 €
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)								26 254,22 €

Ravalement de façade									
N° dossier	NOM Adresse COMMUNE	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Étiquette énergétique	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitant	
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)						
2015 - F 06	GONCALVES Cédric 7, Route de Frolois 54850 MEREVILLE	Travaux subventionnés = sécurité des personnels (écharfaudage et protections) ; lavage haute pression à l'eau froide, application d'une peinture Pilolette (Imperméabilisante) - Etiquette énergétique D (Cep = 225 kWhép/m².an) - Teintes choisies = Gris clair en partie haute et gris plus foncé en sous-assement - Façade avant visible depuis l'imposée route de Frolois et façade arrière et pignon partiellement visibles depuis la rue de Renouveau		8 099,86 € TTC 6 229,89 € TTC	Non	06/07/2015	1 000,00 €	favorable	
		Travaux subventionnés = sécurité des personnels (écharfaudage) ; trame en fibre de verre (fouriture, pose et marouflage) ; application d'un enduit ribbé - Etiquette énergétique C avant travaux (Cep = 150 kWhép/m².an) - Teinte envisagée = Beige (teinte proche de celle du bardage PVC en pignon) - Façades arrière (partiellement) et avant visibles depuis la rue Collage Beauséjour		8 399,24 € TTC 3 500,96 € TTC	Non	06/07/2015	875,24 €	favorable	
Réservation de prime du 09/06/2015 au 06/07/2015 pour les travaux de ravalement de façade (€) Réservation de prime sur l'année 2015 pour les travaux de ravalement de façade (€)									
							1 875,24 € 6 757,07 €		

Revalorisation du montant de prime									
N° dossier	NOM Adresse COMMUNE	Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé à près travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitant	
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)						
2014 - M 56	AUGER Neémi 6, Rue des Roches 54230 NEUVES-MAISONS	Installation d'une porte d'entrée vitrée en PVC gris anthracite mar avec serrure à 7 points de fermeture et panneau vitré double vitrage feuilleté isolant de 28 mm - Ud ≤ 1,70 W.m².K-1 - Conforme CIDD 2014 (Complément du dossier 2013 - TT 30 - Montant de prime majoré à 641,86 € (427,00 € réservé initialement) consécutif à la mise à jour du dossier 2013 - TT 30) -		2 139,54 € TTC 2 139,54 € TTC	Non	06/07/2015	641,86 € (427,00 € prévu initialement)	favorable	

Patrick POTTS ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2015_114

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Centre d'activités Ariane – avenant bail commercial

La société THERMICONSEIL France – Cabinet d'études thermiques - locataire de 2 niveaux du centre pour une surface totale de 232 m², a sollicité le retrait du bureau n° 91 de 25 m² de son occupation pour permettre la centralisation d'une équipe sur le niveau 10 loué en totalité.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant 1 au bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant 1 au bail commercial conclu avec la société THERMICONSEIL FRANCE à compter du 1^{er} août 2015 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Niveau 10 en totalité (147 m²) – Niveau 9 bureaux 92-93-95 (60 m²)
- Surface totale : 207 m²
- Loyer : 1 322.51 € HT mensuels
- Avance sur charges : 517.50 € mensuels

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_115

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Centre d'activités Ariane – bail commercial

La société STRUCTUREST – Cabinet d'étude gros œuvre - a sollicité la location d'un espace de bureaux de 85 m² dans le cadre de leur délocalisation de la pépinière Promotech.

Le centre étant à saturation mais les travaux de rénovation des 2 derniers niveaux 11 et 12 venant de s'achever, il est proposé de les installer sur 4 bureaux rénovés du niveau 11.

Le bureau communautaire est invité à en approuver le bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial conclu avec le cabinet d'études STRUCTUREST à compter du 1^{er} août 2015 et pour une durée de 9 années pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités Ariane – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Niveau 11 – Bureaux 111-112-113-115
- Surface totale : 85 m²
- Loyer : 590.51 € HT mensuels
- Avance sur charges : 121.50 € mensuels
- Dépôt de garantie : 1 181.02 €

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_116

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Cellules artisanales – avenant bail commercial

Depuis 2010, la société ATERPEL – Travaux de second œuvre - est locataire d'une cellule artisanale de l'espace artisanal du Champ le Cerf et a bénéficié sur ces 4 premières années de l'accompagnement en pépinière ADSN.

En avril 2015, un bail commercial est venu pérenniser l'implantation de l'entreprise au sein de ces locaux et prévoyait la location d'une cellule supplémentaire sur ce même bâtiment afin de développer l'activité commerciale de la société et la sous-location d'une partie de l'atelier à un autoentrepreneur (peintre).

N'ayant pu recruter les commerciaux nécessaires et suite à la désaffectation du sous-locataire, la société a sollicité de restreindre sa location à sa seule cellule initiale. La cellule rendue vacante a par ailleurs pu être proposée à M. David MICHEL – sellier.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant 1 au bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°1 au bail commercial conclu avec la société ATERPEL à compter du 1^{er} juillet 2015 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Cellules artisanales – Espace artisanal du Champ le Cerf – 262 rue Marcelin Berthelot – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Cellule A4
- Surface totale : 83 m²
- Loyer : 346.00 € HT mensuels
- Avance sur charges : 69.00 € mensuels

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_117

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Cellules artisanales – convention d'occupation précaire

M. David MICHEL – artisan sellier – actuellement basé à son domicile de Pierreville depuis 2 ans, a sollicité la location d'une cellule artisanale du Champ le Cerf afin de permettre le développement de son activité au sein de locaux adaptés.

Afin de faire face à l'augmentation importante de son activité et s'assurer de la bonne adéquation de sa structure juridique et financière avec ses perspectives de développement à court terme, M. David MICHEL a décidé d'intégrer et bénéficier de l'accompagnement de la pépinière ADSN.

Le bureau communautaire est invité à en approuver la convention d'occupation précaire.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire conclue avec M. MICHEL DAVID HENRY ROBERT à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de 4 années pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Cellules artisanales – Espace artisanal du Champ le Cerf – 262 rue Marcelin Berthelot – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Cellule A1
- Surface totale : 83 m²
- Loyer : 372.12 € HT mensuels
- Avance sur charges : 69.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 744.24 €

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_118

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Compte Epargne Temps – Abrogation de la possibilité de monétisation

Par délibération du bureau communautaire en date du 02 juillet 2015, il a été instauré la faculté de monétiser le CET - compte épargne temps -. Cette mesure n'ayant pas vocation à s'appliquer de manière généralisée, il s'agit d'abroger la délibération.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **abroge** la délibération du 02 juillet 2015 relative à la monétisation du compte épargne temps.

DÉLIBÉRATION N° 2015_119

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Admissions en non-valeur

Le trésorier communautaire a établi des états de produits irrécouvrables motivés et sollicite l'admission en non-valeur de ces créances. Cela permet d'apurer les comptes de prises en charge des titres qui ne seront vraisemblablement pas soldés. Il est rappelé toutefois que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à des poursuites ultérieures si celles-ci s'avéraient possibles.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables conformément aux états ci-dessous présentés par le trésorier communautaire :

Budget concerné	Etat établi le	Montant des produits irrécouvrables	Exercice concerné
Assainissement	08/06/2015	6.86	2012
Assainissement	09/06/2015	41.86	2011
Total Assainissement		48.72	
Eau	06/02/2015	6 544.73	2010-2014
Eau	06/03/2015	860.33	2012-2014
Eau	11/03/2015	9.36	2011
Eau	11/03/2015	3.86	2014
Eau	13/03/2015	3.14	2009
Eau	17/03/2015	3.06	2014
Eau	17/03/2015	0.93	2011
Eau	18/03/2015	0.88	2013
Eau	20/03/2015	500.22	2011-2013
Eau	23/03/2015	80.73	2014
Eau	24/03/2015	11.32	2012
Eau	25/03/2015	5.16	2011
Eau	25/03/2015	0.90	2011
Eau	25/03/2015	23.41	2011
Eau	27/03/2015	8.25	2015
Eau	30/03/2015	3.86	2014
Eau	30/03/2015	270.61	2011
Eau	30/03/2015	27.49	2011
Eau	30/03/2015	274.69	2012-2014
Eau	30/03/2015	2 767.27	2012
Eau	31/03/2015	32.64	2009
Eau	17/04/2015	2 175.89	2011-2014
Eau	22/04/2015	171.82	2010
Eau	22/04/2015	60.46	2012
Eau	27/04/2015	116.53	2007
Eau	29/04/2015	731.95	2014
Eau	04/05/2015	16.18	2013
Eau	19/05/2015	392.84	2011-2012
Eau	09/06/2015	977.54	2008-2012
Eau	09/06/2015	280.47	2009
Eau	09/06/2015	516.30	2009
Eau	09/06/2015	181.22	2009
Eau	10/06/2015	11.30	2010
Eau	26/06/2015	2 072.17	2015
Eau	30/07/2015	72.55	2013-2014
Eau	30/07/2015	77.56	2009
Total Eau		19 287.62	
Gestion Economique	10/07/2015	0.90	2014-2015
Total Gestion Economique		0.90	
Principal	24/02/2015	6.40	2012
Principal	24/02/2015	5.35	2012
Principal	24/02/2015	25.00	2009
Principal	24/02/2015	7.77	2012
Principal	24/02/2015	15.50	2012
Principal	24/02/2015	8.50	2012
Principal	24/02/2015	9.57	2009
Principal	05/03/2015	49.80	2012
Principal	23/03/2015	64.90	2012
Principal	23/03/2015	82.27	2012
Principal	23/03/2015	24.03	2009
Principal	23/03/2015	28.00	2012
Principal	24/03/2015	537.48	2012
Principal	22/04/2015	418.85	2012
Principal	09/06/2015	35.40	2014
Principal	19/06/2015	231.83	2008-2011
Principal	26/06/2015	29.25	2014
Principal	30/06/2015	19.55	2012
Principal	07/07/2015	12.00	2014
Total Principal		1 611.45	
Total général		20 948.69	

DÉLIBÉRATION N° 2015_120

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : dégradation sur véhicule DL-895-CJ – Budget Eau

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 800,00 €.
Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 800,00 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget Eau par SMACL à hauteur de 800,00 €
- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2015_121

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Souscription d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Actuellement la CCMM gère 2 lignes de trésorerie pour un total de 1 500 000 €.

Compte tenu de l'accroissement du besoin en fonds de roulement lié aux projets d'investissement en cours, le bureau est invité à souscrire une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 1.000.000 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1 000 000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 1 000 000 € :

- Durée : 1 an
- Index : EONIA Flooré
- Marge : + 1,4 %
- Base de calcul : Exact/360
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisée par le nombre de jours)
- Frais de dossier : 0.20% du montant de la ligne de trésorerie soit 2 000 €

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

Hervé TILLARD ne prend pas part au vote.

Le secrétaire,

Thierry WEYER



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 113	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides - juillet 2015
2015_ 114	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – avenant bail commercial
2015_ 115	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – bail commercial
2015_ 116	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – avenant bail commercial
2015_ 117	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – convention d'occupation précaire
2015_ 118	Administration générale	Compte Epargne Temps – Abrogation de la possibilité de monétisation
2015_ 119	Finances	Admissions en non-valeur
2015_ 120	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2015_ 121	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie

Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN		Pascal	SCHNEIDER	Excusé
Pascal	DURAND		Marie-Laure	SIEGEL	Excusée
Jean-Luc	FONTAINE		Etienne	THIL	
Dominique	GOEPFER		Hervé	TILLARD	
Marie-Louise	KADOK	Excusée	Florence	WAZYLEZUCK	
Daniel	LAGRANGE		Thierry	WEYER	
Jean	LOPES	Excusé			
Filipe	PINHO				

